

Sommaire

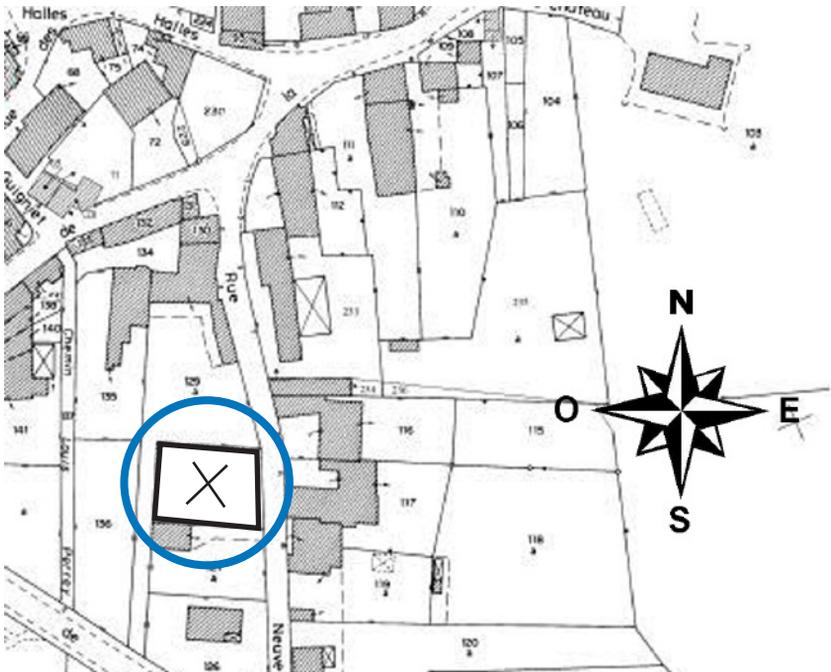
	DP1	Un plan de situation du terrain.....	P.3
	DP2	Un plan de masse des constructions avant et après travaux.....	P.4
	DP3	Un plan en coupe du terrain et de la construction avant et après travaux.....	P.6
	DP4	Un plan des façades et des toitures avant et après travaux.....	P.7
	DP5	Une représentation de l'aspect extérieur de la construction.....	P.8
	DP6	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement.....	P.9
	DP7	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.....	P.10
	DP8	Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.....	P.10



DP1 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Vous devez indiquer sur le plan :

- l'échelle (choisissez une échelle permettant de repérer clairement le terrain dans la commune).
- l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord



Échelle : 1/5000

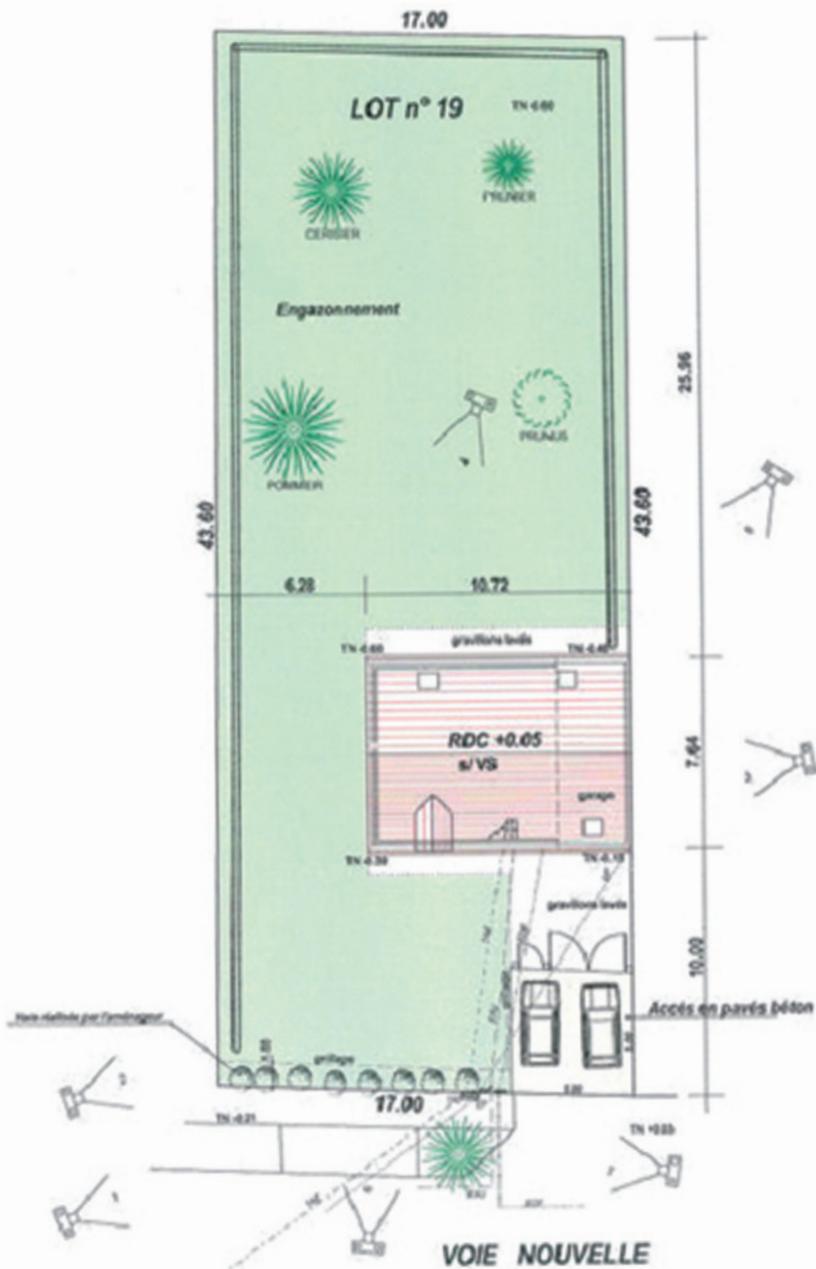


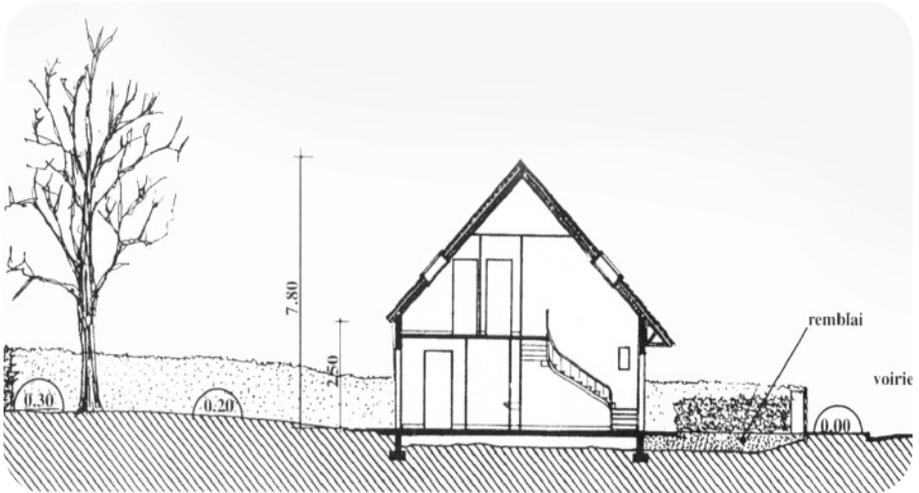
DP2 UN PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS AVANT ET APRÈS TRAVAUX

Le plan de masse doit faire apparaître :

- l'échelle,
- l'orientation,
- les cotes, en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur),
- les bâtiments existants sur le terrain avec leurs dimensions et leur emplacement exact,
- les bâtiments à construire avec leurs dimensions et leur emplacement exact projeté,
- les parties du terrain qu'il est prévu de creuser pour réaliser le projet,
- les arbres existants, s'il y en a, en indiquant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront supprimés,
- les arbres qui doivent être plantés,
- l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux ou l'installation du système d'assainissement individuel, (EU : Eaux usées, EP : Eaux de pluies),
- l'endroit à partir duquel les deux photos jointes (pièces DP7 et DP8) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue.

NB : Si vous rencontrez des difficultés pour faire figurer toutes ces informations sur un seul plan vous pouvez en produire plusieurs. Par exemple si vous réalisez une petite construction sur un terrain très grand, vous pouvez présenter un plan de petite échelle faisant apparaître la totalité du terrain et indiquant la localisation du projet sur le terrain et un plan annexe, à plus grande échelle, faisant apparaître les détails du projet.





▶ **DP3 UN PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION AVANT ET APRÈS TRAVAUX**

Le plan en coupe doit faire apparaître :

- le profil du terrain avant et après les travaux
- l'implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain

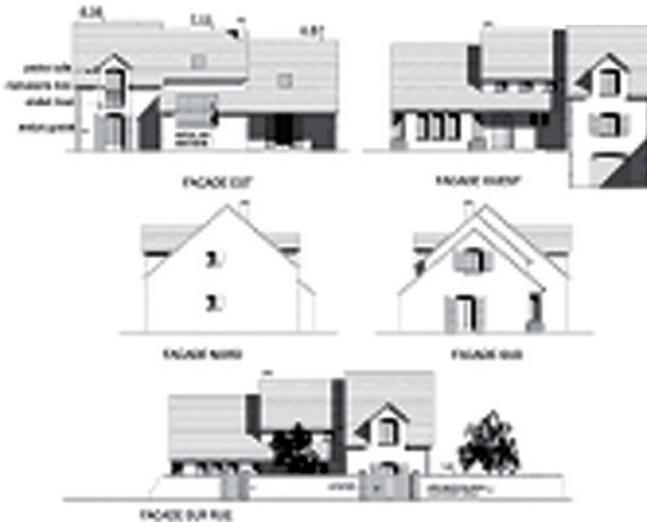
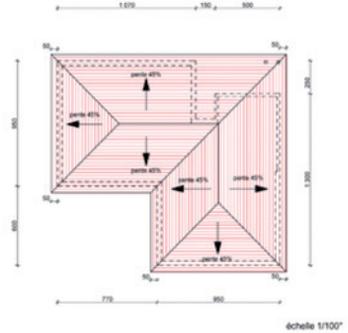
NB : Pour une meilleure lisibilité, faites figurer l'emplacement choisi pour le plan en coupe sur le plan de masse.



DP4 UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES AVANT ET APRÈS TRAVAUX

1) Choisissez une échelle permettant d'avoir une vue suffisamment précise de l'aspect général des façades et des toitures des constructions concernées par votre projet. **Il faut fournir le plan de toutes les façades des constructions, qu'elles aient ou non des ouvertures.**

2) Faites apparaître la composition d'ensemble de chaque façade, la répartition des matériaux et leurs aspects, les éléments de décor (tels que les moulures ou les corniches), les portes, les fenêtres, les cheminées et plus généralement tout ce qui se voit de l'extérieur.



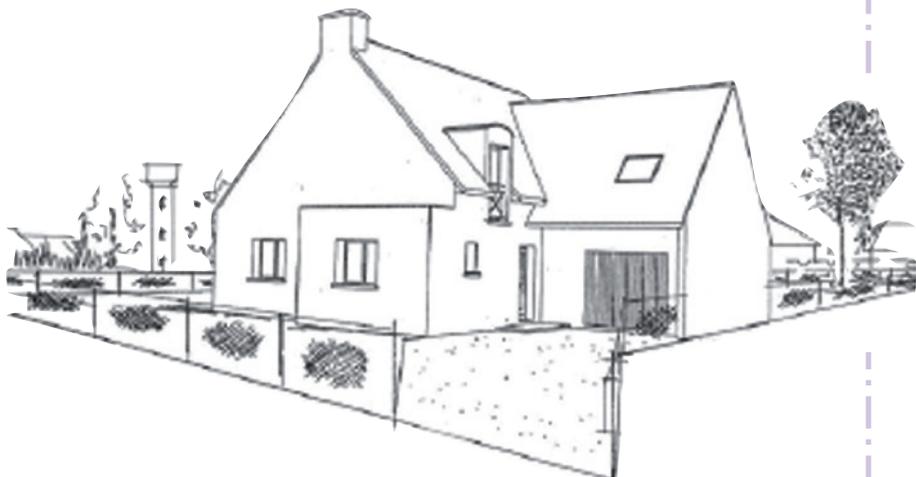
NB : Si votre projet modifie les façades de bâtiments existants, représentez l'état initial et l'état futur des façades et des toitures ; (pour une meilleure lisibilité, vous pouvez faire deux plans distinct).

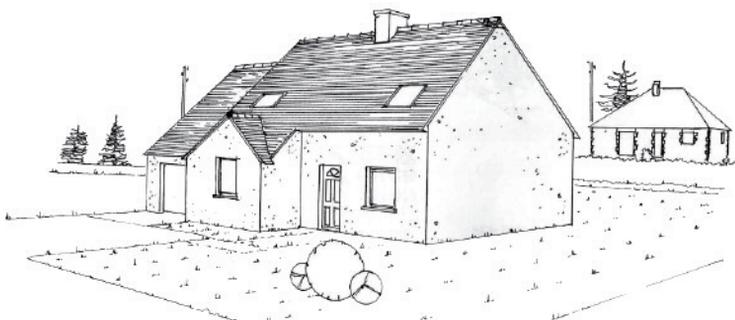
DP5 UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION

Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :

- **un photomontage** : c'est la solution la plus simple pour un non professionnel : A partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.
- **une perspective ou une axonométrie** (proposée par les professionnels)





▶ **DP6 UN DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT**

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :

- **un photomontage** : c'est la solution la plus simple pour un non professionnel. A partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.
- **une perspective ou une axonométrique** (proposée par les professionnels)



▶ **DP7** UNE PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre la façade des constructions avoisinantes, les arbres existants.



Si votre projet est situé en zone rurale elle montre le terrain et les terrains voisins, les arbres et la végétation existante.



▶ **DP8** UNE PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades. Si votre projet est situé en zone rurale elle montre le paysage environnant.





HÔTEL DE VILLE
service urbanisme
36, rue Charles de Gaulle
95170 DEUIL-LA BARRE

01 34 28 65 84

urbanisme@mairie-deuillabarre.fr